

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS
Société par actions simplifiée au capital de 8 333 330 €
Siège social : 43300 SIAUGUES STE MARIE
434 005 914 RCS LE PUY EN VELAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 9 heures,

Madame Anne PALANQUE, es-qualité de représentant légal de la société AALBERTS LYON, Associée Unique de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS,

En présence de Monsieur Sébastien SAVEL, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

.../...

II - A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Questions diverses.

.../...

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEAS, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, et la société DELOITTE & ASSOCIES ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions, l'Associée Unique :

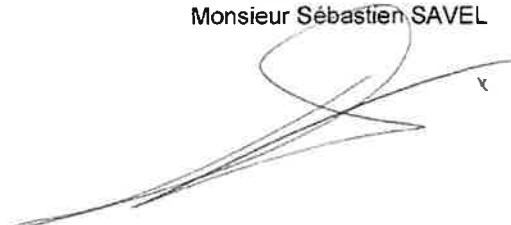
- décide de nommer la société Ernst & Young ^{et autres,} ~~Audit~~, domiciliée 1-2 Place des Saisons 92400 COURBEVOIE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL DU PROCES-VERBAL

Le Président
Monsieur Sébastien SAVEL



9781